

Nations Unies

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels*



COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
14e séance
tenue le
mardi 3 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 14e SEANCE

Président : M. AL-KAWARI (Qatar)

SOMMAIRE

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

- a) RAPPORT DU COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/SPC/42/SR.14
5 novembre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

a) RAPPORT DU COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (A/42/20)

b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/518)

1. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur les documents A/42/62, A/42/73, A/42/185 et A/42/562* portant sur le point de l'ordre du jour à l'étude et émanant respectivement de l'Argentine et du Chili, de l'Union soviétique, du Chili et de la Roumanie.

2. Il rappelle ensuite que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est le centre de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace et, en tant que tel, joue un rôle de premier plan pour permettre à l'Assemblée générale d'assurer le progrès ordonné des activités spatiales et faire en sorte que les avantages découlant de cette technologie avancée profitent à l'humanité tout entière. Après avoir élaboré cinq conventions internationales relatives à l'espace extra-atmosphérique et mis au point des principes juridiques gouvernant la télédétection spatiale, le Comité se penche actuellement sur l'élaboration de nouveaux instruments qui contribueront au développement du droit international dans ce domaine. Le Comité a également pris des mesures en vue de permettre à tous les Etats Membres de tirer parti des avantages découlant des utilisations pacifiques de l'espace grâce à l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82).

3. M. HOHENFELLNER (Autriche) présente le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/42/20) au nom du Président du Comité et rappelle que le Comité fête cette année un double anniversaire; il y a 30 ans en effet, en octobre 1957, était lancé le premier satellite artificiel de la Terre, Spoutnik; 10 ans plus tard, en 1967, le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, entrait en vigueur.

4. Conformément à la résolution 41/64 de l'Assemblée générale, le Comité a continué d'examiner en priorité les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et a relevé que ses travaux pouvaient grandement contribuer à la réalisation de cet objectif. A cette fin, il a souligné qu'il importait de renforcer la coopération internationale dans l'exploration des utilisations pacifiques de l'espace, au moyen d'activités de coopération multilatérales, régionales et bilatérales, et en favorisant des projets spécifiques visant à aider tous les pays, et surtout les pays en développement. Des divergences de vues concernant le rôle qui revient au Comité dans ce domaine l'ont

(M. Hohenfellner, Autriche)

empêché d'enregistrer des progrès importants. Néanmoins, le débat a permis de clarifier la position de certains Etats Membres et il faut espérer que cela aidera l'Assemblée générale dans son évaluation de la situation.

5. L'examen du rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/383 et Corr.1) a porté essentiellement sur le Programme des Nations Unies pour les utilisations des techniques spatiales et la coordination des activités spatiales dans le cadre du système des Nations Unies, l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace, la téléobservation de la Terre par satellites et l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Pour ce qui est de la première de ces questions, le Comité a approuvé le programme d'activités pour 1988 et a exprimé sa gratitude aux Gouvernements indonésien, italien, nigérian, soviétique et de la République démocratique allemande, aux institutions spécialisées et autres organes, notamment l'Agence spatiale européenne, qui ont fourni une assistance pour l'organisation de séminaires, stages, réunions d'experts et cours de formation en 1987. Le Comité a également remercié les gouvernements, institutions spécialisées et autres organes qui se sont offerts à accueillir des activités de ce type en 1988. Le Comité a remercié les Gouvernements nigérian et pakistanais de leur contribution financière. Enfin, il a exprimé sa gratitude aux Gouvernements autrichien, brésilien, soviétique et de la République démocratique allemande et à l'Agence spatiale européenne qui ont, par l'intermédiaire de l'ONU, offert des bourses de formation approfondie en 1986-1987 et renouvelé cette offre pour 1987-1988. Le Comité s'est également félicité de la coopération entre le système des Nations Unies et le Comité de la recherche spatiale (COSPAR), qui a accepté de coparrainer un séminaire scientifique en 1988. S'agissant du Service international d'information spatiale, le Comité a exprimé sa satisfaction devant la publication d'un additif à l'ouvrage trilingue intitulé : "Education, Training Research and Fellowship Opportunities in Space Science and Technology and its Applications: A Directory" (A/AC.105/366).

6. A sa session de 1987, le Sous-Comité scientifique et technique a, conformément à la résolution 41/64 de l'Assemblée générale, créé un Groupe de travail plénier chargé d'évaluer l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ce groupe a présenté un certain nombre de recommandations qui ont été approuvées par le Comité, qui a également recommandé qu'il se réunisse à nouveau à la session suivante. Le succès des travaux de ce groupe prouve que des efforts concertés peuvent contribuer à impulser l'application des recommandations d'UNISPACE 82.

7. Il est par contre un certain nombre de domaines où bien peu de progrès ont été enregistrés. Ainsi, concernant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace depuis deux ans, ni le Sous-Comité, ni le Comité ne sont parvenus à s'accorder sur la nécessité de réunir à nouveau le Groupe de travail de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire et c'est donc à l'Assemblée générale qu'il appartiendra de décider de la question. De même, pour ce qui est de la télédétection spatiale, le Comité, au vu des maigres résultats obtenus, a

(M. Hohenfellner, Autriche)

recommandé que ce point s'intitule désormais : "La télédétection spatiale y compris, notamment, les applications pour les pays en développement". En ce qui concerne l'orbite des satellites géostationnaires, les délégations ont réitéré les points de vue exprimés lors des précédentes sessions et le Comité a recommandé que l'on reformule l'intitulé de cette question comme suit : "Examen de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires : examen de son utilisation et de ses applications y compris, notamment, en matière de communication spatiale, ainsi que d'autres questions relatives au développement des communications spatiales compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement". Enfin, pour ce qui est des systèmes de transport spatial, domaine où l'on n'a guère enregistré de progrès, le Comité a recommandé que le Sous-Comité poursuive l'examen de cette question lors de sa prochaine session.

8. Le Sous-Comité, toujours soucieux de renforcer la teneur scientifique de ses travaux, a décidé que le thème devant faire l'objet d'une attention particulière à sa session de 1988 s'intitulerait : "Les expériences en microgravité dans l'espace et leurs applications" et qu'il conviendrait d'inviter le COSPAR et la FIA à organiser un colloque sur ce thème. Le Comité a également approuvé la décision du Sous-Comité de poursuivre en 1988 l'examen des autres points figurant à son ordre du jour.

9. S'agissant du rapport du Sous-Comité juridique (A/AC.105/385), peu de progrès ont été faits en ce qui concerne la possibilité de mettre au point de nouveaux instruments de droit international concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Néanmoins, le débat a permis de clarifier la position de certains Etats Membres. Le Comité a donc recommandé que cette question soit de nouveau inscrite à l'ordre du jour du Sous-Comité. Pour ce qui est des questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace, ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, les débats n'ont pas permis d'aboutir à des recommandations d'ordre pratique. Le Comité a donc recommandé que le Sous-Comité poursuive l'examen de cette question à sa prochaine session. Par ailleurs, on se souviendra qu'à la session précédente, le Comité avait demandé au Sous-Comité juridique d'envisager le choix d'un nouveau point à inscrire à son ordre du jour. Malheureusement, il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur ce point. Le Comité a donc recommandé que le Sous-Comité poursuive l'examen de cette question à titre prioritaire et tente de parvenir à un consensus dans le futur immédiat, si possible au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Une décision de l'Assemblée générale à ce sujet permettrait au Sous-Comité juridique d'entamer des travaux de fond essentiels.

10. Les activités du Comité ont pâti, l'année dernière, des sévères restrictions budgétaires qui lui ont été imposées. De nombreux Etats représentés au Comité ont demandé que des mesures soient rapidement prises pour assurer notamment le financement du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Il faut espérer que l'Assemblée générale prendra les mesures qui s'imposent à cet égard.

(M. Hohenfellner, Autriche)

11. Il faut souhaiter que la Commission politique spéciale fournisse des directives précises au Comité pour qu'il puisse résoudre les nombreux problèmes qui se posent à lui. A cet égard, on peut espérer que la coopération internationale dans le domaine spatial ne pourra que profiter de l'heureuse tournure prise par les relations internationales, notamment grâce aux progrès récemment accomplis en matière de négociations bilatérales sur le contrôle des armements. La détente des relations Est-Ouest et les progrès enregistrés en matière de relations Nord-Sud ne peuvent que profiter aux travaux du Comité. Il importe donc de parvenir à surmonter un certain climat de méfiance afin de tirer le plus grand parti de la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

12. Le PRESIDENT rappelle que la Commission a fixé au 2 novembre la date limite pour la présentation des demandes d'audition concernant cette question. Il propose que la Commission examine ces demandes publiées sous les cotes A/SPC/42/L.3 et Add.1 à 4 à la 16e séance, le 5 novembre, de façon à avoir le temps d'informer les organisations et les particuliers dont les demandes auront été acceptées.

13. M. GLAIEL (République arabe syrienne) déplore les retards apportés à la publication des documents en arabe et fait notamment observer qu'à ce jour les comptes rendus analytiques publiés en arabe ne couvrent que les trois premières séances de la Commission. Il prie le Président de bien vouloir porter cette question à l'attention des responsables des services de conférence.

La séance est levée à 11 heures.